

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°43/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, DAUMAS et RICHAUD.

Excusé : Monsieur CHAUVEAUX

Convocation et affichage : 09/10/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8

OBJET : PROJET AEP QUARTIER DE LA TOUR VIELLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'adduction en eau potable du quartier de la Tour Vieille.

Il commente l'étude d'IT 04 qui avait été commandée lors du conseil municipal du 12 mai dernier, concernant le réseau d'eau au hameau de la Tour Vieille.

Cette antenne est vétuste et sous dimensionnée, ce qui a pour conséquence des baisses importantes de débit en été pour certains abonnés.

Monsieur le Maire précise que la canalisation a été posée avant les années 1970.

Le montant des travaux est estimé à 70 000 €.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions à hauteur 70 % par l'Agence de l'Eau et le Département.

Ces travaux concluront la réfection des tronçons les plus anciens en renouvelant la conduite d'eau potable alimentant ce hameau.

M. le Maire précise que ces travaux se feront dans la même période que la mise à jour du schéma directeur d'eau potable pour laquelle une délibération vient d'être votée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve les travaux exposés ci-dessus pour un montant total de 70 000.00 € HT ;**
- **Sollicite l'aide financière de l'Agence de l'eau et du Département ;**
- **Approuve le plan de financement ci-après :**

* Agence de l'eau :	28 000.00 € soit 40 %
* Département :	21 000.00 € soit 30 %
* Commune :	<u>21 000.00 €</u> soit 30%
Total :	70 000.00 €
- **S'engage à financer la part communale de l'opération.**
- **Dit que la commune engage la mise à jour du schéma directeur d'eau potable, cf délibération n°42/2025 du 20/10/2025 approuvant la réalisation de la mise à jour et sollicitant des subventions ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 23 octobre 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire

Raymond GROS